

Panel de discussion de haut niveau à l'occasion du 30^{ème}
anniversaire du comité pour l'élimination de la discrimination à
l'égard des femmes

*Promouvoir et protéger les droits de la femme dans les
situations de conflits et de post-conflits: le cas de l'Afrique
francophone*

MOT DE BIENVENUE DE MADAME SILVIA

PIMENTEL

PRESIDENTE DU CEDEF

Genève, 18 octobre 2012

Madame le Haut-Commissaire Adjoint aux Droits de l'Homme,
Son Excellence Monsieur Ridha Bouhabid, Observateur
Permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie à
Genève,

Chers panélistes,

Chers membres du Comité,

Chers invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec un immense plaisir que je vous accueille
aujourd'hui, à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Comité pour
l'Elimination de la Discrimination à l'Egard de la Femme, dans

le cadre de ce panel de discussion consacré au thème de la promotion et la protection des droits des femmes dans les situations de conflits et de post-conflits.

Au nom du Comité, je tiens en premier lieu à remercier sincèrement la Haut-Commissaire aux droits de l'homme et Monsieur le directeur Bacre Ndiaye, ainsi que l'Organisation de la Francophonie, pour son soutien à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Comité.

Je souhaite également la bienvenue à Madame Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui nous fera l'honneur d'ouvrir et de clore la discussion de ce jour.

Enfin, nous avons l'honneur de recevoir des panélistes de haut niveau pour traiter de la question de la protection des femmes en période de conflits et post-conflits dans le contexte de l'Afrique francophone. La diversité particulièrement remarquable des participants témoigne d'une approche globale des défis auxquels les femmes font face en période de conflits armés. Je saisis donc cette occasion pour vous remercier chaleureusement d'avoir aimablement accepté d'apporter vos expériences et votre expertise à la discussion d'aujourd'hui.

Par ailleurs, parmi les panélistes, je salue la présence de Madame Pramila Patten, Présidente du Groupe de travail du Comité sur les femmes dans les situations de conflits et de post-conflits, et Madame Nicole Ameline, membre de ce même groupe de travail.

Depuis plusieurs années, la communauté internationale a intensifié ses efforts pour assurer l'intégration des droits des femmes dans le dispositif de protection des droits de l'homme en temps de conflits armés et la participation des femmes dans les processus de paix. De même, le Comité déplore les dramatiques répercussions des conflits et de la militarisation sur la réalisation droits des femmes.

Il a ainsi redoublé d'efforts afin d'inclure ces questions dans son mandat, notamment en constituant un Groupe de travail à cet égard. L'élaboration d'une Recommandation Générale sur les femmes dans les situations de conflits et de post-conflits fait partie des priorités actuelles du Comité et démontre, non seulement la visibilité que le Comité souhaite donner à cette thématique, mais aussi la nécessité de rappeler aux Etats parties leurs obligations pendant et après les conflits armés.

En outre, dans ses observations finales, le Comité a relevé à plusieurs reprises l'insuffisance des mesures prises par les Etats parties en situations de post-conflit, en particulier afin d'assurer la participation pleine et active des femmes au processus de paix, de garantir l'accès à la justice aux victimes des violences sexuelles et en vue de la réadaptation sociale des femmes touchées par le conflit.

Généralement absentes des instances décisionnelles et de la plupart des tables de négociation pour la paix, les femmes doivent pouvoir jouer un rôle actif dans le maintien de la paix au sein de leur communauté et devenir des intervenantes clés dans la résolution des conflits. Il est crucial que les femmes soient mieux représentées dans les institutions et les mécanismes de consolidation de la paix, en ce qui concerne la prise de décisions, l'élaboration des politiques et leur mise en oeuvre.

J'espère que ce panel de discussion sera l'occasion pour nous tous d'apprendre et de contribuer davantage à la promotion des droits des femmes dans les situations de conflits et de post-conflits en Afrique francophone, qui méritent notre attention particulière. Je tiens à réitérer la détermination du Comité, en tant que mécanisme de surveillance de la mise en oeuvre de la Convention pour l'élimination de la discrimination à l'égard de

la femme, d'inclure pleinement dans son travail la protection des femmes dans les situations de conflits et de post-conflits.

Je vous remercie de votre attention et donne la parole à Madame le Haut-Commissaire Adjoint.
